

LES PARTENAIRES DES FRANCAS DU JURA

Les Francas agissent avec les acteurs locaux de l'action éducative pour développer des accueils éducatifs de qualité durant les temps de loisirs des enfants et des adolescents.

La fédération nationale des Francas est reconnue d'utilité publique. Elle compte parmi les associations complémentaires de l'Enseignement public. Elle est agréée par le ministère de la jeunesse et de la vie associative.

- le Conseil Départemental :



Comme les Francas organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement dans tout le département, le conseil départemental soutient le fonctionnement de l'association au titre de l'éducation populaire.

- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) :



C'est l'administration de tutelle des accueils collectifs de mineurs. Ce service de l'état supervise le bon fonctionnement des centres, contrôle la formation BAFA et BAFD, organise des formations continues pour les animateurs et directeurs.

- les communes et communautés de communes



Messia sur Sorne



Saint Laurent en Grandvaux



Ville de Lons le Saunier
Centre Communal d'Action Sociale



Moirans en montagne

Les Francas répondent aux appels d'offre des collectivités : ils élaborent en partenariat avec elles un projet éducatif et de gestion des espaces d'accueil en direction des enfants et/ou des adolescents. Reconnu par la loi de juillet 2001 comme un des espaces éducatifs majeurs de notre pays, élément clé des politiques locales d'éducation, le centre de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), tel que nous l'imaginons, participe aux dynamiques visant à éviter l'aggravation des inégalités pendant le temps libre des enfants et des adolescents.

Les élus définissent avec les Francas, l'école, les parents un Projet Educatif De Territoire (PEDT) ou un Projet Local d'Éducation, la commune apportant les moyens matériels (locaux, mobilier, aménagements) et les Francas mettant en œuvre le projet éducatif et pédagogique du centre et gérant le fonctionnement quotidien. Le tout est formalisé par une convention et une évaluation régulière a lieu avec la collectivité et la CAF.

- la CAF :



La Caf participe au financement de la structure

Elle soutient l'activité par un financement direct qui représente une bonne part du coût de fonctionnement des ALSH. Elle contrôle la gestion et la qualité de l'activité. Un bilan annuel réunit la CAF, les Francas et les représentants des communes. Elle initie certaines actions selon son programme en direction des loisirs des enfants et finance aussi des projets spécifiques.

- L'école :



Partenaire quotidien, l'ALSH travaille en complémentarité avec l'école avec les mêmes enfants, dans les mêmes locaux ou dans des lieux proches, avant et après l'école. Suite à la loi Peillon sur l'organisation de la semaine scolaire, les Francas se sont engagés dans tous les centres pour l'élaboration des PEDT, pour proposer une offre éducative cohérente et en continuité éducative avec les projets d'école. Le partenariat école/associations/communes/familles s'est développé, les relations de travail des comités de pilotage ont porté leurs fruits.

Nous espérons que le choix du retour à 4 jours dans un grand nombre d'écoles, n'occultera pas l'apport des PEDT dans la réduction des inégalités éducatives et la poursuite du partenariat pour construire une véritable communauté éducative école/structures des temps de loisirs/familles.

- La JPA = Jeunesse au Plein-Air :



La Jeunesse Au Plein Air est une confédération d'organisations, dont les Francas, qui autour de valeurs communes, s'associent pour amplifier et coordonner leurs actions. .

La Jeunesse Au Plein Air milite pour le départ de tous les enfants en vacances en soutenant financièrement les familles. Elle assure également une activité de veille et d'information sur le secteur des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes. Enfin, elle agit auprès des pouvoirs publics pour que les colonies, séjours de vacances et les centres de loisirs soient reconnus comme des temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et des familles.

Le comité JPA 39 accordent des aides aux familles qui en font la demande pour tous les départs en séjours de vacances : colonies de vacances, mini-camps.

Il accorde aussi des aides à la formation sous forme de bourses aux stagiaires qui se forment avec un organisme membre de la JPA. Pour le BAFA : 100 € pour le stage de base, 80 € pour l'approfondissement. Pour le BAFD, 120 € pour le base, 100 € pour le perfectionnement.